

**Communauté de communes  
des Baronnie en Drôme Provençale**  
Les Laurons - 26110 NYONS

Conseil communautaire du 03/12/2024 à 18h30  
A la salle des fêtes de Lapalun à Buis-les-Baronnies

**POUVOIR**

*Articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales*

Je soussigné.....

Délégué(e) de la Commune de .....

Membre titulaire du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnie en  
Drôme Provençale,

certifie de l'indisponibilité du membre suppléant M.....

*(excepté les communes de Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Nyons, Saint-Maurice-sur-Eygues,  
Venterol et Vinsobres)*

donne pouvoir à .....

*(membre titulaire du Conseil communautaire)*, pour me représenter à la réunion du Conseil  
communautaire, et prendre part en mon nom aux débats et aux votes concernant les questions  
portées à l'ordre du jour, ainsi qu'à toute question dont le Conseil communautaire déciderait de  
débatte.

Fait à .....

le .....

Signature

**RAPPEL:** En vertu des articles L. 5211-1 & L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, les pouvoirs ne  
sont pas comptabilisés pour le calcul du quorum.  
Nous vous rappelons également qu'en vertu de l'article L. 2121-20, un même délégué ne peut être porteur que d'un seul  
pouvoir (sauf période d'état d'urgence)